Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 17/05/2023
ID : 038-213800535-20230511-DB230511045-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MAI 2023

EDUCATION

DB230511045

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le trois mai, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michael AYDIN, Laurent MAGUET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 30 Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Nathalie JACQUEMOND, Aurélia MASSON.

Excusés, ayant donné pouvoir :
- Aurélien LEPRÊTRE, pouvoir à Dorian MAILLET ;
- Jean-Claude PARDAL, pouvoir à Laurent MAGUET.

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Hélène ACCETTOLA

15 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS POUR L'INCLUSION SCOLAIRE DE L'ISLE D'ABEAU PAR LA COMMUNE DE RESIDENCE DE L'ELEVE : AVENANT 7

Une convention conclue entre la commune de l'Isle d'Abeau et la commune de Bourgoin-Jallieu, autorisée par délibération n° DB281116021 du 28/11/2016, prévoit une participation annuelle aux frais de fonctionnement des dispositifs pour l'inclusion scolaire.

A ce titre, il est proposé d'approuver le versement à la commune de l'Isle d'Abeau pour 11 élèves berjalliens accueillis, d'une participation annuelle de :
- 1 279,42 € par élève pour l'année 2022-2023

Au vu de l'état adressé par courrier du 10 février 2023, le montant global de la participation à verser par la Commune au titre de l'année 2022-2023 s'élève donc à 14 073,62 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'/de:

- **Approuver le versement d'une participation de 14 073,62 € à la commune de l'Isle d'Abeau au titre de participation à la scolarisation de 11 enfants pour l'année scolaire 2022-2023.**
- **Autoriser le Maire ou un conseiller ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**
- **Prendre acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.**

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 17/05/2023
ID : 038-213800535-20230511-DB230511045-DE

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le jeudi 11 mai 2023.

Le Maire

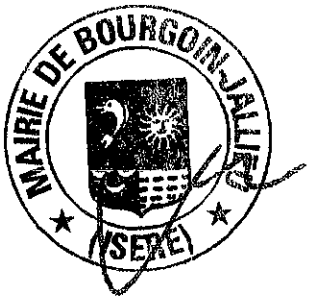
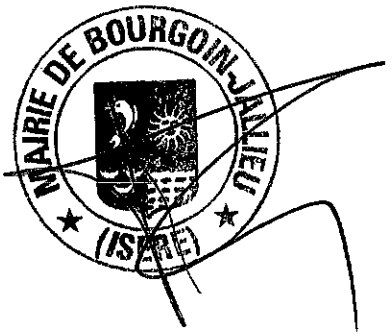
Le secrétaire de séance